

DECISION DU BUREAU

Séance du 27 août 2020

N°11-2020

Objet : Adhésion aux pôles régionaux naturalistes (existants et futurs) et à l'observatoire de la biodiversité de Savoie

La Présidente de la Communauté de Communes Cœur de Savoie,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n°32-2020, en date du 16 juillet 2020, portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Bureau et notamment son point n° 7 : De signer des conventions d'adhésion ou de renouvellement d'adhésion de la communauté de communes aux structures en lien avec ses compétences

Considérant la nécessité, pour les maitres d'ouvrages du contrat vert et bleu Cœur de Savoie, d'adhérer aux pôles naturalistes régionaux et à l'observatoire de la biodiversité de Savoie.

Considérant que la Communauté de communes est maitre d'ouvrages d'actions dans le cadre du Contrat vert et bleu Cœur de Savoie ;

Considérant qu'à l'été 2017, la Communauté de communes Cœur de Savoie a engagé avec le soutien de la Région Auvergne-Rhône-Alpes une étude de préfiguration à l'élaboration d'un Contrat Vert et Bleu sur son territoire ; que cette étude a permis d'identifier des secteurs à enjeux et des objectifs stratégiques pour la restauration et la préservation des trames vertes et bleues ; que l'outil Contrat Vert et Bleu (CVB), mis en place par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, permet de définir un programme d'actions quinquennal et de mettre en œuvre un ensemble de mesures pour maintenir ou restaurer la fonctionnalité des trames vertes et bleues.

Considérant qu'à la suite à l'étude de préfiguration, la Communauté de communes Cœur de Savoie s'est engagée dans la mise en œuvre du CVB en tant que structure porteuse du contrat. Par ailleurs, la Communauté de communes Cœur de Savoie s'est également engagée en tant que maître d'ouvrage de 7 actions ;

Considérant que dans le cadre du CVB, de nombreuses données naturalistes sont acquises par les maîtres d'ouvrage, qu'il est important de mutualiser, d'une part car ces données peuvent être utiles à d'autres actions du contrat, et d'autre part car ces données sont acquises avec l'aide de financements de la Région et du Département. A ce titre, chaque maître d'ouvrage d'actions est invité à adhérer aux pôles Régionaux et Départementaux en charge de la gestion de ces données naturalistes :

- Le pôle Flore Habitats Fonge, qui recueille les données relatives aux espèces végétales, habitats naturels, mousses, lichens et champignons.
- Le pôle Invertébré, qui recueille les données relatives à la faune invertébrée

Envoyé en préfecture le 01/09/2020

Reçu en préfecture le 01/09/2020

Affiché le 01/09/2020

ID : 073-200041010-20200828-11_2020BUR-AU

- L'observatoire de la biodiversité de Savoie, qui recueille le (animaux vertébrés notamment).

Considérant que l'adhésion à ces pôles est gratuite, et permet de transmettre les données recueillies par le maître d'ouvrage, mais aussi d'avoir accès aux données des autres adhérents. Cette adhésion permet donc aussi au maître d'ouvrage d'obtenir des informations naturalistes utiles pour ses études et travaux.

DECIDE

Article 1 : D'adhérer aux pôles régionaux naturalistes (existants et futurs) et à l'observatoire de la biodiversité de Savoie.

Article 2 : De transmettre les données naturalistes acquises dans le cadre du Contrat Vert et Bleu aux pôles régionaux naturalistes et à l'observatoire de la biodiversité de Savoie.

Article 3 : La présidente est autorisée à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants.

Article 4 : Le Directeur de la Communauté de Communes Cœur de Savoie et le Percepteur, Receveur Intercommunal, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Monsieur le Préfet de la Savoie.

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans les deux mois suivant sa publication et sa notification.

Fait à Montmélian, le 28 Août 2020

La Présidente

Béatrice SАНТАIS

